

Canadiens résidant, d'ordinaire, ou domiciliés au Canada. A l'époque, même la détermination de ce point mineur avait nécessité de nombreuses heures de débat. Mais il nous faut aborder quelque part la question de la rapatriation de la propriété et de la maîtrise de notre propre richesse économique. Nous ne pouvons y arriver en nous bornant à lever les bras au ciel en disant «Après tout, les Américains sont les maîtres. Oublions tout et laissons les continuer».

Je dois dire, monsieur l'Orateur, que je suis contre la proposition initiale du député de Bonavista-Twillingate. Il a prévu mon objection, car la question a fait l'objet de débats généraux lors de l'étude d'autres mesures. Si le représentant de Bonavista-Twillingate s'était adressé à moi, à titre de co-motionnaire, j'aurais été en mesure de faire des observations sur sa demande portant que l'amendement soit retardé. Cependant, puisqu'il s'est adressé au motionnaire, je suppose que je puis m'occuper de la question.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, je tiens à assurer au député que je n'avais aucunement l'intention de l'oublier. Je me garderais bien de commettre pareille gâcherie.

M. Howard: Je me contenterai de répondre que le député de Bonavista-Twillingate n'est jamais gauche, à mes yeux.

M. Jones: Monsieur l'Orateur, puisque le représentant traite du bill à l'étude, je me demande si je pourrais lui poser une question. Quelles répercussions aurait l'adoption de la motion du député de Danforth concernant les affaires que la *Saskatchewan Government Insurance Company* transige dans le Dakota-Nord et qui, si je comprends bien, sont pour le compte du gouvernement provincial de la Saskatchewan?

M. Howard: Monsieur l'Orateur, si le député ne sait pas répondre à cette question, je puis peut-être faire à son sujet les mêmes commentaires qu'à propos du député de Bonavista-Twillingate, mais à l'inverse.

M. Jones: J'ai posé une question. Le député s'écrie: «Ne les laissez pas faire!» Et cette société de la Saskatchewan?

M. Howard: Monsieur l'Orateur, voudriez-vous me protéger contre ces interruptions stupides? La réponse à la question, si on la veut vraiment, c'est que l'adoption de l'amendement ne changerait rien à la situation que le député de Saskatchewan nous a si bien exposée. Je dirai, toutefois, pour revenir à la question de savoir si l'amendement doit être déféré ou réservé, pour que nous puissions, entre-temps, entendre les

requêtes présentées au comité, qu'au moins le député de Danforth sait lire et qu'il a examiné les dépositions faites au comité sénatorial, qui sont imprimées par la suite. C'est de ces dépositions qu'il a extrait les renseignements dont il est servi avant de proposer l'amendement. En fait, ce n'était pas simplement...

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, je me demande si l'honorable député me permettrait de lui poser une question en ce moment. Croit-il que nous devrions nous servir d'un comité de l'autre endroit pour tous les bills d'intérêt privé dont la Chambre est saisie? (*Exclamations*)

M. Howard: Monsieur l'Orateur, si vous me permettez d'entrer dans ce domaine-là, je me ferai un plaisir de parler de la matière d'autres sortes de bills d'intérêt privé.

L'hon. M. Pickersgill: Le ciel nous en préserve!

M. Howard: Je suppose que l'honorable député voulait parler des bills qui sont précédés des lettres SD, dont 600 ou 700 attendent dans notre moulin à divorces. Franchement, j'aimerais que d'autres s'en occupent. L'honorable député n'ignore pas que nous avons proposé un certain nombre de solutions de rechange au sujet de ces bills et, de toute façon, j'aimerais que le gouvernement soit assez courageux pour en adopter une.

Mais pour en revenir à la question dont nous sommes saisis, monsieur l'Orateur, les députés ont été invités, il y a quelques jours, alors que nous nous occupons d'autres projets de loi, à consulter le témoignage déposé au comité pertinent de l'autre endroit, afin de bien établir les faits avant de commencer à les débattre. Nous avons donné suite à ce conseil et à cette invitation, et nous avons pris connaissance du bill en question. Le seul principe de la modification consiste à prendre des mesures pour ramener, en tant que ressortissants et citoyens de notre pays, notre bien-être économique et financier sous notre influence et notre propre direction pour empêcher qu'il nous échappe et passe sous le contrôle d'étrangers. Il ne s'agit pas là d'un discours xénophobe ni rien de la sorte. Mes propos sont simplement pro-canadiens, comme ceux qu'on a généralement émis au sujet des pipes-lines Aurora. Nous espérons que, premièrement, cette modification, et deuxièmement le débat qui est en voie de se dérouler, et qui a des échos dans le public et dans la presse, portera les renseignements pertinents, ainsi que nos desiderata à l'attention des promoteurs du bill. Il ne s'agit pas du parrain du projet de loi à la Chambre, mais de ceux qui ont présenté la demande en vue de faire constituer en corporation la